

La spécialisation en pharmacie : un point tournant dans l'évolution de notre pratique

Suzanne Goyette

La pharmacothérapie a connu un développement très important au cours des dernières années. Depuis, la complexité croissante de la pharmacothérapie pousse les pharmaciens d'établissement à spécialiser leur pratique. Forts de leur volonté, de leur implication personnelle et grâce à leur formation continue, ils ont acquis des connaissances pointues. Sur le terrain, ils ont développé une expertise reconnue par leurs collègues. De plus en plus de pharmaciens sentent ce besoin de perfectionner leur formation et de faire reconnaître leur expertise. Présentement, aucun programme de certification des spécialités en pharmacie n'est disponible au Québec, ni ailleurs au Canada. Les pharmaciens se tournent donc vers la certification américaine, offerte par le *Board of Pharmaceutical Specialties* qui reconnaît cinq spécialités : pharmacie nucléaire, support nutritionnel, pharmacothérapie, psychiatrie et oncologie.

Cette année, plus de dix pharmaciens québécois ont reçu leur certification du *Board of Pharmaceutical Specialties*, portant ainsi à 25 le nombre de pharmaciens québécois certifiés. En 2005, l'examen fut offert pour la première fois à Montréal, le nombre minimal de candidats ayant été atteint. Cela témoigne de l'intérêt croissant et du besoin ressenti par les pharmaciens pour la reconnaissance de leur pratique spécialisée. D'ailleurs, cet intérêt grandissant a poussé l'Ordre des pharmaciens du Québec à former un comité sur les spécialités. Ce comité a déposé son rapport en novembre 2004¹. Un modèle de spécialisation en pharmacie pour le Québec ainsi que des recommandations y étaient proposés. L'Ordre semble maintenant aussi vouloir reconnaître que la pratique en établissement est une spécialité en soi. Le nouveau président de l'Ordre semble en effet montrer une ouverture et promet de traiter le dossier rapidement et de faire suite au rapport déposé par le comité sur les spécialités. Plusieurs d'entre nous se disent : mais qu'est-ce que ça donne? Pourquoi investir autant de temps et d'énergie pour n'obtenir qu'une reconnaissance par les membres de l'équipe multidisciplinaire? En effet, la certification par le BPS n'entraîne aucune reconnaissance officielle par l'Ordre des pharmaciens ou par nos employeurs.

Par ailleurs, les attentes du milieu envers les pharmaciens sont croissantes dans les différents secteurs de pratique. La réforme du programme de formation universitaire (entry level Pharm. D.), prévue pour septembre prochain, entraînera aussi une évolution de la pratique et des besoins des futurs pharmaciens qui acquerront un bagage de connaissances beaucoup plus adapté à la pratique. Ceux-ci devront interagir avec des maîtres de stage possédant

des connaissances à la fine pointe des dernières recommandations. Et ce, sans oublier l'arrivée des infirmières de pratique avancée ainsi que les infirmières possédant une certification en oncologie, en néonatalogie, en néphrologie, etc.

Bien sûr, les pharmaciens « pionniers » l'ont fait pour leur satisfaction personnelle. Mais au-delà de ces considérations individuelles, qu'est-ce qui nous pousse toujours à vouloir nous surpasser? Le pharmacien d'établissement a toujours eu à cœur d'assurer des soins pharmaceutiques du plus haut niveau et de mieux intervenir auprès de l'équipe médicale.

Comme le reconnaît notre Ordre, la profession du pharmacien est à un tournant. La reconnaissance de la spécialisation en pharmacie permettra d'assurer la protection du public et de favoriser le développement professionnel. Reconnaître la spécialisation de certains pharmaciens n'enlève rien à personne; au contraire, cela favorisera le développement professionnel de leurs collègues par le partage de leurs connaissances et par leur rayonnement. Il ne faut surtout pas engendrer une hiérarchisation de la pratique en établissement ni dénigrer les différentes pratiques, ce qui nuirait à notre profession. Tous les secteurs de la pratique (p. ex. distribution, soins aigus, soins prolongés) sont essentiels à la prestation de soins et de services pharmaceutiques de qualité dans notre système de santé. Le but visé doit être l'augmentation de la qualité des soins pharmaceutiques pour le patient, et si nous oeuvrons tous ensemble dans l'intérêt des patients, notre profession en sortira gagnante!

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion en mon nom personnel et au nom de votre Association pour féliciter les nouveaux diplômés du *Board of Pharmaceutical Specialties*.

Références

1. Comité sur les spécialités. L'Ordonnance 2004;29(3):16-33.
2. <http://www.bpsweb.org/About.BPS/About.BPS> Board of Pharmaceutical Specialties. [En ligne] <http://www.bpsweb.org/About.BPS/About.BPS.shtml> (site visité le 8 février 2006).

Suzanne Goyette, B. Pharm., M. Sc. Pharm., est pharmacienne au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, clinicienne associée à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal et représentante de la région IV au conseil d'administration de l'A.P.E.S.